

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

City-tour de Libreville: TransAkanda partenaire de l'Agatour

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Le directeur général (DG) de l'Agence gabonaise de développement et de promotion du tourisme et de l'hôtellerie (Agatour), Christian Mbina, et celui de TransAkanda, José Ngimangoal, ont paraphé, le 24 septembre dernier, le protocole d'accord actant le redémarrage effectif du City-tour de Libreville. Un concept mis en place pour promouvoir la destination Gabon. Selon le DG de l'Agatour, le produit conceptualisé en vue de valoriser l'âme de la capitale gabonaise, se heurtait malheureusement à la cherté du transport. Aussi, le partenariat entre l'agence de promotion touristique et TransAkanda, une société de transport

urbain, permet-il dorénavant d'avoir à la disposition de l'agence un bus, qui sera exploité dans le cadre du City-tour de Libreville. "À partir de maintenant, on a la possibilité de découvrir l'histoire de Libreville, depuis l'esclavage et la colonisation, jusqu'aux indépendances. Et je peux rassurer tout le monde que cette histoire est particulière, d'autant que l'on pense toujours connaître Libreville, alors qu'il n'en est rien", a indiqué Christian Mbina. "Nous avons, de notre propre chef, répondu positivement à l'appel de l'Agatour", a d'emblée souligné le patron de TransAkanda. D'après José Ngimangoal, l'aspiration de la société de transport est de pérenniser l'initiative. Aussi, entend-il accompagner le promoteur touristique partout où le besoin de vulgarisation du



Les deux parties au sortir de la signature du protocole d'accord.

Gabon se fera ressentir. L'Agatour ne cache pas son ambition d'étendre le concept dans l'arrière-pays. D'autant que chaque chef-lieu de province renferme des particularités aussi riches

que diverses. D'où d'ailleurs, l'ambition du président de la République, Ali Bongo Ondimba, de faire du tourisme un secteur stratégique de diversification de l'économie. Le bus mis

à disposition dans le cadre de ce partenariat est de type moderne. Aussi, les touristes en provenance de l'extérieur auront-ils l'opportunité d'être transportés dans les meilleures conditions.

MINISTRE DE L'INTERIEUR MAIRIE DE NTOUM

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Visa de conformité de la DGMP :

Date de lancement : le lundi 28 septembre 2020
Appel d'offres : N°0200/2020/CONSTRUCTION/HOTEL VILLE NTOUM
Nom du projet : Travaux de construction de l'Hôtel de ville de Ntoum
Source de financement : Etat gabonais

1. OBJET

La Mairie de Ntoum lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction de l'Hôtel de ville de Ntoum.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible : Travaux de construction de l'Hôtel de ville de Ntoum.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 et 90 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **300 000 francs CFA**. Ce paiement se fait sur présentation d'un ordre de recette délivré par la DGMP. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse suivante :

PROVINCE DE L'ESTUAIRE

COMMUNE DE NTOUM

CABINET DU MAIRE

BP. 169 NTOUM Tél. : 066 50 19 21
MAIL: mairie.ntoum@ntoum.com

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le mercredi 28 octobre 2020 à 11 heures et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un

montant équivalent à 1% du montant de l'offre hors taxes.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le mercredi 28 octobre 2020 à 11 heures 30 minutes dans les locaux de l'immeuble abritant la salle polyvalente de Ntoum.

Le Directeur Général des Marchés
Publics

Eugène Pénafort MINTSA OYAME

P. Le Maire de la Commune de Ntoum
PO. Le 2ème Adjoint au Maire

Ernest NDONG EKOUAGHE